

## DELIBERATION

Chambre de Commerce et d'Industrie Nantes St-Nazaire  
Séance du 22 octobre 2021

Président de séance : Yann TRICHARD

Secrétaire de séance : Hedy ZOUAOUI

**CAUTION SOLIDAIRE POUR LE PRET BANCAIRE DE LA SAS DESIGN CAMPUS**

1. La CCI Nantes St-Nazaire et l'EDNA se sont réunies au sein de la SAS Design Campus afin de porter le programme immobilier pour le développement de l'Ecole de Design sur quartier de la création de l'île de Nantes.

Suite à une procédure concurrentielle avec négociation, le marché de conception, construction, promotion de l'ensemble immobilier de l'Ecole de Design a été attribué au groupement ADIM OUEST par délibération de la Commission d'Appel d'Offres en date du 28 septembre 2018.

Par acte notarié en date du 7 novembre 2019, la SAS Design Campus acquis en l'état futur d'achèvement les parcelles cadastrées DX n°376 et 378, situées 15 boulevard de la Prairie aux Ducs, à Nantes en vue d'y accueillir les nouveaux locaux de l'école.

2. Afin de financer la construction de l'école de design, la SAS Design Campus va contracter un prêt bancaire pour un montant de 5.500.000 €, validée par décision des associés en date du 22 octobre 2021. Dans ce cadre, l'établissement bancaire sollicite la caution solidaire de la CCI Nantes St-Nazaire de la SAS Design Campus afin de garantir ledit prêt.

3. Le 6 octobre 2021, la Commission des Finances a émis un avis favorable sur cette demande de caution solidaire.

En conséquence, il vous est proposé d'autoriser la CCI Nantes St-Nazaire à se porter caution solidaire pour la SAS Design Campus dans le cadre du prêt qui lui a été octroyé pour la construction des nouveaux locaux de l'école et habiliter le Président à signer l'acte de cautionnement.

Vu les articles R.712-34 et R712-7 3° du Code de commerce ;  
Vu l'article 4.4.7.1 du Règlement intérieur de la CCI Nantes St-Nazaire ;  
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 6 octobre 2021,

**Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale :**

- Autorise la CCI Nantes St-Nazaire à se porter caution solidaire pour la SAS Design Campus dans le cadre du prêt qui lui a été octroyé pour la construction des nouveaux locaux de l'école,
- Habilite le Président à signer l'acte de cautionnement,
- Mandate le Président pour transmettre la présente délibération à l'autorité de tutelle pour approbation,
- Mandate le Président pour accomplir toutes les mesures de publicité de la présente délibération.

Délibération approuvée par :

28 voix POUR                      0 voix CONTRE  
Quorum : 28                      Présents : 28                      Votants : 28

**Le Président de la CCI Nantes St-Nazaire**



**Le Secrétaire, membre du Bureau**

